

COMMUNE DE LESCHEROUX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION N° 13 DU 17 DECEMBRE 2025 EN MAIRIE A 18 H 30

PRESENTS EXCUSES

COMMUNE DE LESCHEROUX			
M. NICOLIER	Maire	x	
M. FAUSSURIER	Adjoint au maire		x
M ^{me} PELLETIER	Adjointe au maire	x	
M ^{me} PETITJEAN	Adjointe au maire	x	
M. THENOZ	Adjoint au maire	x	
M ^{me} BADOUX	Conseillère municipale		x
M. CHEVAILLER	Conseiller municipal		x
M ^{me} GADOLET	Conseillère municipale		x
M. GERLAND	Conseiller municipal		x
M. GUIDARD	Conseiller municipal		x
M ^{me} LACOUR	Conseillère municipale		x
M. MARION	Conseiller municipal	x	
M ^{me} MEUNIER	Conseillère municipale	x	
M ^{me} MORESTEL	Conseillère municipale	x	
M. PERNET	Conseiller municipal		x
BUREAUX D'ETUDES			
M. GERGONDET	Atelier Gergondet	x	

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants.

Le compte rendu de la réunion n° 12 du 22 octobre 2025 n'appelle pas d'observation.

Les représentants de la Municipalité, Madame CHANTEUX (Mosaïque Environnement) et Monsieur GERGONDET se sont réunis le 6 novembre 2025 en mairie pour étudier **les volets environnementaux du projet de règlement graphique/écrit**.

Lors de cette réunion, les représentants de la Municipalité ont informé de leur décision d'abandonner le site d'extension localisé en partie Sud-Est du village compte tenu des forts enjeux environnementaux préalablement identifiés par Mosaïque Environnement : présence d'une zone humide, d'une espèce végétale protégée et de deux espèces végétales patrimoniales.

Madame CHANTEUX a ensuite animé l'étude, à partir de propositions qu'elle avait préparées :

- des délimitations des zones A (agricole) et N (naturelle et forestière) et des secteurs environnementaux liés aux fonctionnalités écologiques et aux enjeux paysagers ;
- des dispositions réglementaires de ces secteurs.

Lors de la présente réunion, les participants poursuivent l'examen **du règlement écrit** (hors volets environnementaux) à partir des propositions initialement préparées par Monsieur GERGONDET :

- de tableau synthétique de toutes les zones ;
- de dispositions, également de toutes les zones, relatives à la « *qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère* ».

Ils inventorient ensuite **les « Secteurs de Tailles et de Capacités d'Accueil Limitées » (STECAL)** indispensables au fonctionnement :

- des sites des centrales photovoltaïques existante (site communal de l'ancienne gravière) et projetée (site de l'étang de Pontremble, incluant des installations liées à la pratique de la pêche) ;
- du site sportif à l'entrée Ouest du village (terrains de foot et de tennis) ;
- du site d'activités au Sud-Ouest du bourg accueillant la caserne des pompiers, les ateliers communaux et une entreprise ;
- des sites qui accueillent des entreprises disposant de bâtiments dédiés :
 - L'entreprise de terrassement aux Thiètres ;
 - L'entreprise de travaux agricoles également aux Thiètres ;
 - L'entreprise de carrosserie au Petit Villard ;
 - L'association de sports automobiles Stock cars club de Lescheroux (« circuit ») ;
- des sites des coopératives agricoles :
 - Les installations de séchage de luzerne à La Plantée ;
 - Les installations de coopérative Bourgogne du Sud (silo, tunnels...) aux Teppes.

Ils valident ensuite la proposition, préparée par Monsieur GERGONDET, d'**orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques « bioclimatisme et santé environnementale »**. Ces OAP détaillent des recommandations, pour les habitations, qui relèvent davantage de « bon sens » que de procédés techniques coûteux.

Enfin, les représentants de la Municipalité prennent connaissance d'une proposition **d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles**, préparée par Monsieur GERGONDET, sur l'unique zone 1AU (localisée à l'arrière du pôle de la mairie/ salle polyvalente). Cette proposition d'OAP :

- comporte :
 - un schéma global d'aménagement ;
 - un schéma de principe de profil de voirie desserte interne ;
 - à titre illustratif, des simulations d'implantations de bâtiments en trois dimensions ;
- détaillent des principes, notamment :
 - de programmation urbaine, incluant une diversification des formes d'habitat et de la mixité sociale ;
 - d'insertion paysagère et environnementale, incluant des exigences de gestion des eaux pluviales et énergétiques.

Les représentants de la Municipalité examineront cette proposition.

Suite à la présente réunion, ils continueront l'étude des volets environnementaux du projet de PLU avec Madame CHANTEUX.

Rédigé par l'Urbaniste,
M. GERGONDET



Lu et approuvé par le Maire,
M. NICOLIER

